

INTERVENTION LIMINAIRE

Benoît HUBERT, SNEP-FSU

Par cette déclaration, nous voulons nous projeter sur la rentrée scolaire prochaine pour anticiper quelques problématiques. Comme à notre habitude nous avons regardé de près le calendrier scolaire 2017-2018. Si nous nous réjouissons que les périodes de vacances soient positionnées sur des semaines pleines, nous avons quelques inquiétudes sur la semaine du 7 au 12 mai 2018 puisque le pont de l'ascension n'est pas prévu. Nous savons, par expérience, que certains rectorats décident malgré tout de le donner et qu'ainsi, il y a des risques forts pour que des mercredis après-midi soient mobilisés pour le rattraper. Nous espérons vivement que ce ne sera pas le cas ou alors que des directives nationales permettront aux activités du sport scolaire de se dérouler normalement sans perturber le calendrier des compétitions pour permettre la participation des élèves aux activités programmées.

Sur un autre registre, le volume et la répartition des IMP pour les coordonnateurs de districts vont bientôt se discuter. Nous souhaitons bien évidemment que les moyens attribués dans les académies demeurent à minima à l'identique, voire soient augmentés, et que le dialogue entamé avec le ministère de l'agriculture se concrétise pour permettre aux enseignants d'EPS détachés ou PCE AEPS d'assurer cette mission dès la rentrée 2017 et d'être indemnisés en conséquence.

Nous vous demandons également de veiller à ce que les autorités académiques prévoient bien le forfait de 3h dans le service hebdomadaire de nos collègues contractuels, TZR ou affectés sur postes partagés.

Nous espérons également que cette rentrée à venir permettra de remettre en chantier les programmes EPS collège, contestés par la majorité de nos collègues et que les modalités d'évaluation du DNB seront modifiées afin que l'EPS y retrouve une place spécifique réclamée par 30 000 signataires et plus d'une centaine de personnalités.

Par ailleurs, nous souhaitons intervenir à nouveau sur la situation des cadres UNSS.

La circulaire du 9/12/16 sur le recrutement des directrices et directeurs de service UNSS n'a guère fait évoluer la situation par rapport à la précédente et les mêmes imprécisions sur l'examen et le classement des dossiers de candidatures par les recteurs sont restées. Le calendrier, pourtant lui très clair, n'a pas été respecté dans plusieurs académies. Ce n'est ni respectueux des candidats et candidates qui sont restés-es, et restent encore pour certains dans l'attente, ni des services UNSS qui ne peuvent se projeter sereinement pour l'an prochain. Malgré nos alertes répétées, les dysfonctionnements perdurent.

Concernant les rémunérations accessoires des cadres, la note DGESCO du 01/06/2016 précise des montants annuels nets (6000€ pour les DSRA, DSD et DSDA, et 7000€ pour les DSR). Or il semble que nos collègues ne soient toujours pas tous indemnisés selon les montants fixés en net. Monsieur Grosse nous a répondu en décembre que les vérifications seraient faites, l'ont-elles été et pouvez-

vous nous assurer aujourd'hui que nos collègues perçoivent bien en NET, les indemnités (6000€ ou 7000€) auxquels ils peuvent prétendre ?

Enfin, nous venons de vivre une décision du ministère particulièrement injuste à l'encontre des directrices et directeurs adjoints des services régionaux et départementaux sur le refus d'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle dans le cadre du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations). Alors que leurs missions sont identiques selon la note de service du 21/03/16, qu'elles et ils sont tous conseillers techniques auprès des autorités académiques, qu'elles et ils perçoivent tous les mêmes indemnités, qu'elles et ils sont recrutés à partir de dossiers identiques précisant les mêmes attentes pour exercer la fonction, le ministère a fait le choix d'exclure du dispositif 49 collègues qui exercent leurs missions avec autant d'engagement et de responsabilité que les 125 autres ! Le SNEP-FSU est intervenu à plusieurs reprises auprès de la DGRH puis du cabinet de la ministre. Au comité technique ministériel du 22 mars, nous avons été les seuls à dénoncer cette décision.

Puisqu'ici tout le monde connaît et reconnaît le travail des cadres UNSS, nous soumettrons au vote du CA un vœu pour demander à revoir les termes du décret d'application « directrices et directeurs des services UNSS » pour y intégrer la fonction d' « adjoint ».

Par ailleurs, le protocole PPCR ne peut s'appliquer aux directrices et directeurs nationaux adjoints du fait de leur position de détaché-es. Nous continuons de penser que leur réintégration au sein de l'Education nationale aurait été une bonne chose tant pour le lien éducation nationale-UNSS, que pour les finances de l'UNSS et que pour leurs évolutions de carrière. Et que si elles et ils avaient pu prétendre à cet accès à la classe exceptionnelle par la voie fonctionnelle, le regard du ministère aurait été tout autre sur le niveau de responsabilité d' « adjoint » qu'il a minimisé.

Nous avons déposé des questions diverses qui n'attendent pas de réponses particulières à ce jour mais dont l'objet est de poser dès à présent les éléments que nous souhaitons voir développés à la prochaine Assemblée Générale. Nous demandons qu'elles soient lues devant ce CA puis jointes au PV.

Vœu présenté par le SNEP-FSU

« Les membres du Conseil d'administration de l'UNSS réunis le 6 avril 2017, demandent que la fonction de directeur et directrice adjoint des services départementaux et régionaux de l'UNSS soit reconnue comme fonction permettant l'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle. »

Le représentant de la ministre, président du CA, a refusé de le mettre au vote. Il sera néanmoins inscrit au PV.

Ce vœu a été l'occasion de longs échanges entre le SNEP-FSU et le représentant de la ministre sans que l'autre syndicat des enseignants d'EPS ne prenne la parole à aucun moment. Le représentant de la ministre a argumenté sur le fait que les arbitrages sur cette question relevaient de la DGRH et que le CA de l'UNSS ne pouvait voter un vœu sur un point qui ne relevait pas de sa décision.